



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille

*Service Transports Infrastructures et Mobilité  
Unité Maîtrise d'Ouvrage*

**Objet : Contournement autoroutier d'Arles – Concertation continue – Groupe de travail Cadre de vie – Secteur « Tête de Camargue » du 25/11/2021– Note de synthèse**

**HEURE DE DÉBUT : 17H30**

**HEURE DE FIN : 20H30**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

- Stéphane SAINT-PIERRE, cabinet Nicaya Conseil, qui accompagne la DREAL dans le processus de concertation et anime les échanges, a ouvert la séance, présente les intervenants et partage les règles de travail pour permettre un bon déroulement de la réunion.

**DEROULEMENT DE LA SEANCE :**

- État d'avancement du projet et objectifs du groupe de travail « Cadre de vie »
- Bilan de la concertation publique réglementaire fin 2020 – début 2021
- Le projet sur le secteur Tête de Camargue
- Atelier de travail sur les ajustements et insertions du projet « brut »
- Suites de la réunion

**SYNTHESE DE LA PRESENTATION EN PLENIERE :**

**Point sur les attentes et besoins des participants**

Dans un premier temps, les participants ont pu exprimer leurs attentes concernant la réunion, en complément de celles qu'ils ont pu exprimer lors de l'inscription à l'atelier (cf. support de présentation, diapositive n°5).

En réunion, les compléments ont été les suivants :

- Avoir un retour sur la concertation publique réglementaire fin 2020 – début 2021 ;
  - Une présentation est prévue au cours de la séance. Le bilan est disponible sur le site [www.contournementarles.com](http://www.contournementarles.com)
- Savoir si la limite Nord du Parc Naturel Régional de Camargue sera revue et « remontée »
- Connaître l'état d'avancement et la valeur du tracé présenté ;

- Prêter attention à bien répondre aux appels téléphoniques sur les lignes mises à disposition du public.

### **Axe 1 – État d'avancement du projet de contournement autoroutier d'Arles et objectifs du groupe de travail « Cadre de vie »**

*Voir support de présentation, partie 1*

Julien MENOTTI, responsable d'opérations à la DREAL PACA, a rappelé les objectifs principaux du projet et présenté l'état d'avancement du projet, son horizon de réalisation et les phases d'association des personnes directement concernées par le projet ou du public intéressé.

Il a proposé un point d'information sur l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation du projet, à la suite des demandes reçues lors de l'inscription à l'atelier. Pour rappel, c'est l'obtention de la déclaration d'utilité publique, visée à l'horizon 2024, qui permettra de constater l'utilité publique des travaux et autorisera de fait l'acquisition des terrains et des bâtiments nécessaires, dans le délai fixé par la DUP. Ces acquisitions seront menées par le concessionnaire retenu à la suite d'un appel d'offres et se feront sur les emprises réelles nécessaires aux travaux.

L'objectif du groupe de travail « Cadre de vie », qui intervient en amont de l'enquête d'utilité publique prévue à l'horizon 2023 consiste à :

- Informer les participants sur le projet et son avancement
- Présenter le projet de façon détaillée sur le secteur « Tête de Camargue »
- Partager les résultats des premières études détaillées et les enrichir en vue de contribuer à la mise au point du projet qui sera proposé à l'enquête publique.

### **Axe 2 – Bilan de la concertation publique réglementaire 2020 – 2021**

*Voir support de présentation, partie 2*

Julien MENOTTI a présenté le bilan de la concertation publique réglementaire (objectifs, dispositif, participation), les demandes qui concernaient la préservation du cadre de vie ainsi que la variante de tracé retenue à l'issue de la concertation publique et validée lors du comité de pilotage du 25 mai 2021. Le bilan complet est disponible sur le site [www.contournementarles.com](http://www.contournementarles.com)

### **Axe 3 – Présentation du projet sur le secteur Tête de Camargue**

*Voir support de présentation, partie 3*

Julien MENOTTI a présenté les éléments suivants sur le secteur Tête de Camargue :

- La variante de tracé « brute » retenue suite à la concertation publique réglementaire de début 2021 et l'alternative technique envisageable ;
- L'acoustique et les principes de protections acoustiques envisagés par le maître d'ouvrage ;
- Les principes de rétablissements des voiries/cheminements que l'autoroute intercepterait ;
- Les intentions du maître d'ouvrage pour favoriser la meilleure insertion paysagère du projet avec des vues extraites de la maquette 3D en cours de construction.

## **RELEVÉ DES ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS**

**Au cours de la présentation ou lors des temps d'échanges, des participants ont posé des questions relatives :**

- **A l'état d'avancement du tracé présenté en concertation**
  - La DREAL indique que la variante de tracé brute retenue à l'issue de la concertation fait aujourd'hui l'objet d'études détaillées pour le projet de contournement autoroutier d'Arles.
  - Elle pourra être ajustée et précisée pour constituer la base du projet qui sera présenté pour l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, pré-requis à la réalisation effective du projet (choix du concessionnaire qui construira l'autoroute et l'exploitera, acquisitions foncières auprès des propriétaires, réalisation des travaux, ...)
- **Au concessionnaire retenu pour le projet autoroutier et ses obligations**
  - La DREAL indique que :
    - Le concessionnaire sera retenu après appel d'offres qui sera mené dès lors que le projet aura été reconnu d'utilité publique via la déclaration d'utilité publique (DUP) ;
    - Le concessionnaire retenu aura la charge des acquisitions foncières et des travaux ;
    - Le cahier des charges transmis au concessionnaire lors de l'appel d'offres inclura le « dossier des engagements de l'État » (DEE) qui imposera au concessionnaire le respect de certains engagements. Ces engagements peuvent être des prescriptions allant au-delà des réglementations sur différents thèmes : insertion paysagère, solution technique d'évitement, compensation, etc. La phase actuelle de concertation continue vise également, pour le maître d'ouvrage, à préparer et alimenter le contenu de ce dossier.
- **Aux critères de jugement de l'utilité publique d'un projet**
  - La DREAL indique que le projet est étudié au regard de ses avantages et de son coût par rapport aux impacts induits par le projet.
- **Au laps de temps qui paraît réduit entre la déclaration d'utilité publique du projet et le début des travaux**
  - La désignation du concessionnaire permettra à celui-ci d'engager les procédures foncières et de préparer le lancement des travaux (environ 2 ans dans le calendrier présenté).
- **Aux implications d'un tracé proche pour une entreprise**
  - Dans le cas où une entreprise serait proche du tracé final, sans qu'une acquisition foncière ne soit nécessaire, il n'existe pas de procédure spécifique à partir du moment où le maintien de l'activité n'est pas remis en question.
- **Aux tracés alternatifs proposés par des associations opposées au projet tel que proposé par le maître d'ouvrage**
  - La DREAL a commandé en 2020 une étude indépendante sur les grandes options de passage alternatives au projet. Cette étude a confirmé la pertinence du fuseau dit Sud Vigueirat. Après la concertation publique réglementaire et arbitrage du comité de pilotage, les études détaillées se poursuivent sur la variante de tracé brute présentée dans le bilan de la concertation.
- **A l'implantation de services connexes comme l'aire de repos**

- Certains éléments techniques du projet comme les aires de services restent à dimensionner et localiser. La DREAL a néanmoins pris le parti de venir à la rencontre des riverains suffisamment en amont afin de pouvoir alimenter les réflexions et études du projet et de les informer de l'état d'avancement du projet.
- Pour des raisons liées au plan de prévention du risque inondation (PPRI), aucune aire de services ne pourra être installée sur le secteur Tête de Camargue.
- **A l'impossibilité pour les propriétaires de parcelles sur le secteur de pouvoir réaliser des projets et ce depuis des années**
  - Dans le cadre de projets d'infrastructures en cours, les périmètres d'études peuvent être intégrés aux documents d'urbanisme locaux comme « emplacements réservés » afin de limiter les travaux ou constructions susceptibles de compromettre le projet ou de rendre plus onéreuse sa réalisation. La DREAL est consciente des implications pour les propriétaires, notamment en termes de délais, et souhaite ainsi avancer vers la DUP.
- **Au complément d'échangeur prévu en rive droite**
  - En lien avec les demandes formulées lors de la concertation publique réglementaire d'améliorer la desserte locale, la DREAL a étudié le principe d'insérer un demi-échangeur complémentaire en rive droite.
  - Des participants craignent que cet ajout aggrave la situation de congestion en période estivale et incite des poids lourds à emprunter cette voie (RD570) pour rejoindre le Gard, bien qu'elle leur soit déjà interdite. Une étude des incidences sur le réseau secondaire est bien prévue.
- **Aux modélisations des études (sur la santé, sur la prise en compte de la vitesse, ...)**
  - La DREAL indique que :
    - Une étude air-santé sera réalisée ;
    - Les modélisations reposent sur les prises en considération d'une vitesse max à 130 km/h, des flux de trafics, du type de revêtement de l'autoroute
- **Au péage et à la gratuité de l'autoroute entre Saint-Martin-de-Crau et Arles**
  - Les principes et hypothèses retenus pour la perception des péages, qui engendrent les estimations de plan de financement du projet, seront précisés dans les mois à venir pour être intégrés au dossier d'enquête publique.
- **A la représentation finalisée de la maquette 3D**
  - La maquette 3D sera enrichie jusqu'à l'enquête publique avec pour objectif qu'elle soit manipulable par tout un chacun ;
  - Selon les échanges et les solutions retenues, celles-ci seront ajoutées et matérialisées au sein de la maquette 3D qui visera à faciliter les échanges du groupe de travail.
- **A la forme du pont qui traversera le Rhône**
  - Le pont aura selon toute vraisemblance deux appuis dans le Rhône.
  - Les visuels pourront être présentés lors de la prochaine rencontre.

#### **Axe 4 – Atelier de travail sur les ajustements et les insertions du projet « brut »**

*Voir support de présentation, partie 5*

##### Atelier de travail : Rétablissements de voirie

Pour cet atelier qui concernait les rétablissements de la voirie et des cheminements interceptés :

- Un participant a demandé que soient regardés les impacts des deux tracés sur la RD36, en raison de la grande hauteur du remblai au sortir du viaduc sur le Rhône

- Pour le chemin des Avergues, un participant a demandé s'il serait envisageable de réaliser une hauteur libre minimale de 4,3 m.

#### Atelier de travail : Insertion paysagère

Pour cet atelier qui concernait l'insertion paysagère du projet :

- Des habitants du lotissement ont exprimé une préférence pour la solution alternative plus au sud afin de préserver au maximum la vue actuellement dégagée vers le Sud ;
- Des participants ont exprimé les demandes suivantes :
  - Savoir comment s'effectue le choix des plantations pour les masques végétaux avec la recommandation de s'inspirer de la végétation présente le long du Rhône.
  - Réaliser des photomontages depuis la maquette avec des vues en hauteur (premier étage d'une maison)
  - Préciser les hauteurs du remblai entre le lotissement et le viaduc sur le Rhône.

#### Atelier de travail : Solutions techniques

Pour cet atelier sur l'analyse des deux solutions techniques proposées (la variante de tracé « brute » et une alternative envisageable située environ 100m plus au sud), certains participants ont exprimé les attentes suivantes :

- Préférer, notamment pour les habitants des lotissements, la solution alternative située plus au sud, afin de réduire au maximum pour les habitants les impacts en termes d'acoustique et de paysage.
- Mettre en place des protections dès que nécessaire en prenant en compte que le secteur est plat (peu de structures, bâtiments, ...) avec un son qui porte ;

#### Compléments exprimés lors des ateliers

Les ateliers ont également permis d'aborder des situations particulières ou des demandes complémentaires, pour prise en considération par le maître d'ouvrage :

- La communication rendue plus difficile avec les personnes âgées sans accès à internet ;
- Craintes relatives aux risques incendies (jets de mégots, déchets des usagers de l'autoroute)
- Des informations plus précises sur le demi-échangeur en rive droite.

#### **Axe 5 – Les suites de la réunion**

*Voir support de présentation, partie 5*

Les prochaines étapes liées au groupe de travail « Cadre de vie » - Secteur Tête de Camargue sont les suivantes :

- Mise en ligne du support de présentation et de la synthèse des échanges sur le site : [www.contournementarles.com](http://www.contournementarles.com)
- 2<sup>ème</sup> séance prévue en 2022 pour :
  - Valoriser les contributions de la séance du projet
  - Approfondir les thématiques abordées
  - Poursuivre le travail d'insertion du projet dans son environnement

**Annexes**  
**Concertation continue – Groupe de travail « Cadre de vie »**  
**Secteur Tête de Camargue – Réunion du 25 novembre 2021**

**Liste des participants**

- ARNAUD Jean-Claude, Association Tous pour le contournement autoroutier maintenant
- BELLMUNT Dominique
- BELLMUNT Michel
- BERBON Bettina
- BERTHON Philippe
- BOISSIER Claude
- BONFILS Nicole
- BONISTALLI Claude
- BOUSQUET-FABRE Marie-Hélène, ACEN
- CANAVAGGIA Pierre
- CHAZALON Didier
- DUPEU Thomas
- ESPINOSA Sylvain
- FERRAND-COCCIA Marie-Amélie, Ville d'Arles et ACCM
- FONS Paul
- GAILLARD Pascal
- KUGENER Philippe
- KUGENER Philippe
- LESCOT Emmanuel, Ville d'Arles
- LOMBARDI Anthony, CIQ Tête de Camargue
- MALLÉN Nicolas, représentant de Monsieur Aullo
- MIRANDOL Alain
- POUJADE Hélène, Association « Les riverains du chemin du soleil »
- RAVIOL Pierre, Ville d'Arles
- REIBEL Christine, Association « Les riverains du chemin du soleil »
- SERRE Caroline
- SOURD Jeanine, Association « Les riverains du chemin du soleil »
- TILLOI Jean
- TILLOI Marius
- TILLOI Raymond

**Pour la DREAL PACA**

- Julien MENOTTI, responsable d'opérations

**Pour Egis, bureau d'études**

- Vincent LARUE
- Flora SILNY

**Pour Nicaya, AMO concertation**

- Stéphane SAINT-PIERRE
- Elise RIBARDIERE